



T-ES(2024)08_fr

4 septembre 2024

COMITÉ DE LANZAROTE

Comité des Parties à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels

.....

Rapport de réunion

42^e réunion

Lieu : Strasbourg

11-13 juin 2024

Préparé par le Secrétariat du Comité de Lanzarote

Le Comité des Parties (ci-après le « Comité de Lanzarote » ou le « Comité ») à la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (ci-après la « Convention de Lanzarote » ou la « Convention ») a tenu sa 42^e réunion au Conseil de l'Europe à Strasbourg du 11 au 13 juin 2024. L'ordre du jour et la liste des participant·es figurent en annexe (annexes I et II) du présent rapport de réunion.

4. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

1. Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) ouvre la réunion. Le Comité adopte son ordre du jour.

1.1. Présentation du nouvel espace partagé pour les documents de travail du Comité

2. Anastasia DJELIALOVA et Fabrice THOMAS (Direction des technologies de l'information, Conseil de l'Europe) informent le Comité qu'un nouvel espace partagé nécessitant un identifiant et un mot de passe sera créé sur la plateforme Teams. Ils présentent plusieurs nouvelles fonctionnalités, notamment la possibilité pour le Comité de publier des informations et des liens vers des outils et des documents dans un fil de discussion visible par tous les membres, ainsi que la possibilité de collaborer à des documents de travail en ligne en publiant des commentaires directement dans la version en ligne d'un document de travail. Le Comité est informé que des informations supplémentaires, notamment les codes d'accès, seront communiquées par courrier électronique en temps utile.

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

2.1. « La protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance : les cadres juridiques »

2.1.1. Présentation par les rapporteur·es des principales tendances qui se dégagent des réponses aux questions suivantes :

- Droits des enfants victimes à une protection et droits parentaux (Q7, 8 et 9)
- Assistance aux tiers (Q11 et 12)
- Suivi des auteurs d'infractions (Q13)
- Mesures applicables aux professionnels et aux personnes morales (Q14)
- Représentants spéciaux (Q15 et 16)

3. Tiina-Maria LEVAMO (Save the Children International), Philippe OLIVIER (France), Theresa RYAN-ROUGER (Missing Children Europe), Christel DE CRAIM (Belgique), Kristina STEPANOVA (Lituanie), Páll MAGNÚSSON (Islande), en qualité de rapporteur·es, présentent leur analyse préliminaire des informations reçues de la part des États parties et des représentant·es de la société civile au sujet des questions 7 à 9 et 11 à 16 du questionnaire thématique sur les cadres juridiques. Lors d'une discussion concernant les informations présentées, plusieurs Parties fournissent des éclaircissements et formulent

des observations sur les conclusions préliminaires et le libellé des recommandations préliminaires. Au cours de la discussion qui suit la présentation de l'analyse des informations reçues au sujet de la question 13 (Suivi des auteurs d'infractions), Hasan BERMEK (CDPC, Chef de l'Unité de l'entraide judiciaire, Conseil de l'Europe) informe notamment le Comité que, conformément à l'article 22 de la Convention du Conseil de l'Europe sur l'entraide judiciaire en matière pénale, l'obligation de communiquer des informations sur les casiers judiciaires concerne les ressortissants des Parties, mais pas les ressortissants d'autres États. Les éléments disponibles montrent que la majorité des Parties communiquent ce type d'informations chaque mois, voire chaque semaine. Depuis l'adoption de la Convention en 1959, il n'est pas certain que toutes les infractions visées par la Convention de Lanzarote soient incluses dans l'échange d'informations. Le Comité d'experts du Conseil de l'Europe sur le fonctionnement des conventions européennes sur la coopération dans le domaine pénal (PC-OC), bien qu'il ne soit pas un organe de suivi, est disponible pour faciliter la collecte d'informations sur les questions intéressant les travaux du Comité de Lanzarote et propose d'organiser un échange de vues avec le PC-OC pour poursuivre la discussion sur le partage des données concernant les casiers judiciaires.

4. Il est convenu que les Parties présentent des informations plus précises, notamment en réponse aux demandes spécifiquement adressées à chacune d'elles par le Secrétariat, avant le 4 juillet 2024 et que les questions restantes soient analysées selon la même méthodologie.

2.1.2. Point sur le processus visant à assurer la participation des enfants au 3^e cycle de suivi

5. Ajla NANIĆ (Bosnie-Herzégovine) et Maria José CASTELLO-BRANCO (présidente, Portugal) présentent au Comité un compte rendu des consultations menées avec les enfants concernant les questions relatives à la protection des enfants contre les abus sexuels dans le cercle de confiance, aux fins d'alimenter le ou les rapports de mise en œuvre qui seront établis à l'issue du cycle de suivi en cours. Le [rapport de consultation des enfants présenté par la Bosnie-Herzégovine](#) (en anglais) est disponible sur le site web du Comité. En Bosnie-Herzégovine, 85 enfants (52 filles et 33 garçons) âgés de 7 à 18 ans, représentant six villes/communautés locales, ont participé à la consultation. Les sujets abordés par les enfants concernaient notamment ce que l'on entend par « cercle de confiance », les risques auxquels sont exposés les enfants, l'importance d'associer les enfants à la prise de décision, les propositions de projets pédagogiques, le rôle des parents et des enseignant·es, les mécanismes de signalement, la sensibilisation et l'avis sur les programmes éducatifs actuels.

6. Au Portugal, un petit groupe de discussion a été organisé avec la participation de sept enfants âgés de 12 à 18 ans. Les sujets abordés par les enfants concernaient notamment ce que l'on entend par « cercle de confiance » et les connaissances et l'attitude des enfants concernant la prévention des abus sexuels et les personnes à informer en cas d'abus.

2.1.3. Point sur le prochain questionnaire de suivi

7. Ekaterina MALAREVA (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité d'une réduction temporaire des effectifs du Secrétariat et d'un volume important d'informations reçues en réponse au questionnaire thématique sur les cadres juridiques. En conséquence, le Comité décide de reporter l'examen d'un projet de questionnaire sur les cadres d'action à sa première réunion plénière en 2025 et s'accorde sur un calendrier modifié pour le 3^e cycle de suivi (annexe III).

2.1.4. Point sur les réponses reçues à l'enquête sur les mécanismes de collecte de données

8. Ana GUERREIRO (responsable principale de projet, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité des réponses reçues à l'enquête sur les mécanismes de collecte de données. À la date de la réunion, des informations ont été soumises par 15 Parties, 6 Parties ont demandé une prolongation du délai et les 27 Parties restantes n'ont pas communiqué d'informations. Le Comité décide de prolonger le délai et de fixer la nouvelle date limite de soumission des informations au 2 juillet 2024.

3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

3.1. Présentation de Suojellaan Lapsia (Protect Children) concernant « Les délais de prescription applicables aux violences sexuelles commises à l'égard d'enfants : conclusions de l'enquête mondiale 'Our Voice' concernant les survivant·es et étude de cas sur les expériences des survivant·es finlandais·es » et « L'utilisation des plateformes numériques par les auteurs d'infractions liées à des matériels d'abus sexuels sur enfants »

9. Nina VAARANEN-VALKONEN (directrice générale, Protect Children) et Anna OVASKA (directrice adjointe et experte juridique, Protect Children) présentent au Comité les [résultats de leur enquête mondiale sur les survivant·es « Our Voice » \(en anglais\)](#). L'enquête a été diffusée en 26 langues et a été menée avec la participation de 20 000 victimes et survivant·es. L'objectif principal de l'enquête était de parvenir à une compréhension d'ensemble des expériences des victimes et des survivant·es, notamment des types d'abus, de l'impact à long terme et des taux de cas révélés, et d'utiliser cette étude pour mieux appréhender ce phénomène et améliorer les travaux dans ce domaine. Protect Children indique notamment qu'un·e répondant·e sur trois n'a révélé à personne les abus sexuels subis dans l'enfance, et neuf répondant·es sur dix ont déclaré que la révélation des abus n'avait pas entraîné d'enquête de la police. 84 % des personnes interrogées ont déclaré souffrir de répercussions négatives à long terme à la suite des abus sexuels subis dans leur enfance. 38 % des personnes interrogées en Finlande ont déclaré avoir révélé les abus sexuels subis dans l'enfance après l'expiration du délai de prescription applicable. Nina VAARANEN-VALKONEN appelle le Comité à fonder ses décisions sur les preuves et les résultats des recherches et souligne l'importance d'écouter les victimes et les survivant·es.

10. Nina VAARANEN-VALKONEN (directrice générale, Protect Children) présente au Comité les résultats de [l'étude menée dans le cadre du programme ReDirection de Protect Children à l'intention des auteurs d'infractions](#). D'après les résultats de l'étude, 77 % des 37 500 répondant-es ont trouvé des matériels d'abus sexuels sur enfants ou des liens vers de tels matériels sur le web surfacique, et 61 % d'entre eux ont utilisé des plateformes de médias sociaux et des applications de messagerie E2EE pour rechercher, consulter ou diffuser des matériels d'abus sexuels sur enfants. 40 % des répondant-es ont essayé de contacter un enfant via ces plateformes, ces applications ou ces jeux en ligne. Après la présentation, Satu SISTONEN (Finlande) évoque les problèmes spécifiques posés par l'IA, et Nina VAARANEN-VALKONEN ajoute que, bien que les outils d'IA disposent actuellement d'une protection intégrée contre leur utilisation aux fins de générer des images ou des vidéos d'abus sexuels sur enfants, ce n'était pas le cas auparavant, et par conséquent les auteurs d'infractions peuvent toujours utiliser des versions antérieures de ces outils pour produire des matériels d'abus sexuels sur enfants. La difficulté à distinguer les images ou vidéos réelles d'un enfant de celles générées par l'IA soulève à la fois des enjeux en termes d'encadrement et en termes de volume de travail accru pour les services répressifs. L'un des autres dangers des images et vidéos générées par l'IA est que, même si elles ne représentent pas de vrais enfants, elles stimulent « l'appétit » des personnes attirées par les enfants, qui recherchent des images d'enfants ou cherchent le contact avec eux.

3.2. Examen et adoption du projet d'avis sur l'article 33 concernant la prescription en matière d'infractions sexuelles commises sur des enfants et note explicative (document de travail T-ES(2023)20 rév.1)

11. Ekaterina MALAREVA (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) présente un bref résumé de l'historique du document et indique que plusieurs propositions de modifications ont été reçues concernant à la fois le contenu de l'avis et le contenu de la note explicative qui l'accompagne. Après lecture de l'avis et de la note explicative et débat du Comité, [l'avis et sa note explicative](#) sont adoptés.

3.3. Informations communiquées par les membres, les participant-es et les observateurs et observatrices sur les changements intervenus dans la politique, la législation, les dispositions institutionnelles, les pratiques nationales et/ou présentation d'activités pertinentes

3.3.1. Bref tour de table des membres pour informer le Comité de tout changement récent dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau national qui illustre l'impact des recommandations et décisions du Comité de Lanzarote

12. Le Comité est informé des modifications suivantes apportées à la législation, à la politique et à la pratique :

- concernant la coopération pluridisciplinaire et interinstitutionnelle et les structures Barnahus :

- réformes visant à étendre et à renforcer la coopération pluridisciplinaire et interinstitutionnelle ou les structures de type Barnahus existantes : Albanie, Arménie, Belgique, Chypre, Croatie, Estonie, Finlande, Géorgie, Irlande, Lituanie ;
- intention de mettre en place ou de piloter de tels services ou des études de faisabilité : Andorre, Bosnie-et-Herzégovine, Bulgarie, Luxembourg, Monténégro, République slovaque ;
- élaboration de normes ISO : Islande ;
- réforme visant à assurer la recevabilité des preuves vidéo devant les tribunaux (Malte) ;
- formation des professionnels chargés d'interroger les victimes dans le cadre des enquêtes : Arménie, Lettonie, République de Moldova, Monaco, Türkiye ;
- mise en place ou renforcement de mécanismes de recours : Arménie, Grèce, Pologne ;
- modifications de la législation pénale :
 - terminologie : Autriche (prise en compte de la recommandation du Comité de Lanzarote d'utiliser l'expression « matériel d'abus sexuels sur enfants » plutôt que « pornographie infantile ») ;
 - interdiction d'exercer certains emplois pour les personnes condamnées pour exploitation et abus sexuels sur enfants / vérification du casier judiciaire : Autriche, Grèce, Liechtenstein, Lituanie ;
 - suppression de la violence comme élément constitutif du viol : République tchèque, Estonie, Pays-Bas, Roumanie (clarification du fait que toute activité sexuelle avec un enfant de moins de 16 ans est considérée comme relevant de la législation sur le viol, que l'enfant y ait ou non « consenti ») ;
 - renforcement des sanctions : Autriche et Grèce ;
 - alignement plus large sur la Convention de Lanzarote : Bosnie-Herzégovine, Chypre, Allemagne (pour faciliter la collecte de preuves de l'existence de matériels d'abus sexuels sur enfants sans sanctionner la personne qui les signale), Irlande (décision d'adhérer à la directive 2011/97 de l'UE (refonte)), Pays-Bas (réglementation relative aux poupées sexuelles ressemblant à un enfant) ;
- actions de prévention : Autriche (directives à destination des établissements scolaires et enseignement obligatoire sur la violence à l'égard des enfants dans les écoles), Estonie (projets de recherche), Pologne (élaboration de politiques de protection de l'enfance) ;
- vérification obligatoire des antécédents des professionnel·les et des bénévoles en contact avec des enfants : Estonie (obligation pour les employeurs de procéder au moins une fois par an à la vérification du casier judiciaire des salarié·es) ;
- actions concernant la protection des victimes : France (renforcement des dispositions relatives à la suspension/au retrait de l'autorité parentale pendant les procédures judiciaires et à la suite de condamnations), Grèce (renforcement des unités de police spécialisées), Liechtenstein (introduction d'un service de conseil gratuit et anonyme), Lituanie (renforcement de

- l'accès à l'aide juridictionnelle pour les enfants victimes même en l'absence d'accord des parents), Malte (élaboration d'une fiche d'information sur l'aide juridictionnelle adaptée aux enfants), Monténégro (extension de l'aide juridictionnelle gratuite à tous les enfants victimes) ;
- réformes visant à éviter que les enfants soient traités comme des auteurs d'infractions : Malte, Pays-Bas, Suisse ;
 - commissions d'enquête : Belgique, Pologne ;
 - lancement de la campagne « Donnons de la voix » : Bulgarie, Grèce ;
 - suppression/abolition des délais de prescription : Croatie (infractions sexuelles les plus graves à l'encontre d'enfants), Hongrie (pour toutes les infractions sexuelles à l'encontre d'enfants), Monténégro (délais de prescription à l'examen, proposition éventuelle de supprimer tous les délais de prescription applicables aux infractions sexuelles à l'encontre d'enfants), Pays-Bas (pour toutes les formes de viol), Portugal (début du délai de prescription à la date à laquelle la victime atteint l'âge de 23 ans), Roumanie (pour toute activité sexuelle avec un enfant de moins de 16 ans ainsi que pour les infractions de viol et d'agression sexuelle) ;
 - actions de sensibilisation : Estonie (police et gardes-frontières), Lettonie (statistiques de recherche du Centre pour un internet plus sûr), Lituanie (programme d'enseignement des aptitudes nécessaires à la vie courante obligatoire pour toutes les écoles à partir de septembre 2024), Roumanie (information concernant les modifications apportées aux définitions figurant dans la législation pénale).

3.3.2. Exposés d'Emerick LOVASZ (Commission européenne) sur :

- l'état d'avancement et les objectifs de la proposition de [directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que contre les matériels relatifs à des abus sexuels sur enfants, et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil \(refonte\)](#) et la [proposition de règlement établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#) ;
- les projets [Help seeker and Perpetrator Prevention Initiatives - Child Sexual Abuse and Exploitation \(europa.eu\)](#)

13. Emerick LOVASZ (Commission européenne) informe le Comité des questions en suspens concernant l'élaboration de ces normes juridiques. Il indique que la Convention de Lanzarote et les travaux du Comité de Lanzarote ont inspiré la directive initiale. Il informe également le Comité de son intention de créer une plateforme de prévention pour échanger des informations sur les actions de prévention et créer une matrice des différentes actions, et évoque notamment des critères d'évaluation pour analyser la mise en œuvre effective.

14. Au cours des discussions, il est souligné qu'une législation solide et harmonisée est nécessaire pour réglementer les environnements en ligne. Le Comité est informé par un observateur des travaux du Groupe européen de plaidoyer en faveur d'une législation sur les abus sexuels sur enfants (European Child Sexual Abuse Legislation Advocacy Group, [ECLAG](#)) dans ce contexte. Le Comité décide de poursuivre l'échange

d'informations avec la Commission européenne en la matière.

- 3.3.3. Présentation par Joseph O'REILLY (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) de la [Résolution 2547](#) et de la [Recommandation 2274](#) (2024) sur « La protection des enfants contre la violence en ligne » basées sur son rapport ([Doc. 15954](#))

15. Joseph O'REILLY (membre de la commission des questions sociales, de la santé et du développement durable de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) informe le Comité des conclusions du rapport de l'APCE intitulé « La protection des enfants contre la violence en ligne » et de la Résolution et de la Recommandation y afférentes, qui exhortent notamment les gouvernements européens à prévoir une obligation de vérification de l'âge sur les sites web fournissant des produits et des contenus qui ne sont pas destinés aux enfants, à interdire les « deepfakes » préjudiciables et à assurer leur retrait des plateformes numériques, et à établir des bases de données d'empreintes numériques ou « hashes » pour identifier et localiser les enfants victimes d'exploitation ou d'abus sexuels. Parmi les mesures visant les enfants et leurs parents et les personnes qui s'occupent des enfants, l'Assemblée propose de mettre en place des programmes éducatifs associant ces deux groupes ainsi qu'une éducation complète à la sexualité. L'Assemblée encourage également les gouvernements à travailler avec les parties prenantes du secteur technologique pour élaborer des politiques visant à lutter contre la cyberintimidation, le harcèlement et l'incitation à la haine et à la violence dans l'environnement numérique, et à intégrer des dispositifs de sécurité par défaut dans les produits destinés aux enfants ou utilisés par eux. En outre, l'Assemblée exhorte les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer aux Conventions du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre les abus sexuels et sur la lutte contre la cybercriminalité, et à échanger des informations sur les affaires d'abus sexuels sur enfants via Interpol.

16. En réponse à la résolution de l'APCE qui invite notamment les États parties à la Convention de Lanzarote à poursuivre et à approfondir leurs travaux sur les enfants et les technologies émergentes, le Comité rappelle ses travaux passés sur ce thème ainsi que les dispositions de la Convention, convient de poursuivre la sensibilisation à ces questions dans le contexte de l'édition 2024 de la Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre), eu égard au fait que l'accent sera mis sur le thème des « technologies émergentes : menaces et opportunités pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels », et invite l'Assemblée parlementaire et ses parlementaires nationaux à envisager de profiter de cette Journée pour mener des actions de sensibilisation et promouvoir plus largement la Convention de Lanzarote en vue de sa ratification ou de son adhésion par les États du monde entier.

- 3.3.4. Jonathon PASSMORE (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe) : point sur la [Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants](#) (Bogota, 7-8 novembre 2024)

17. Jonathon PASSMORE (conseiller régional pour la prévention de la violence et des dommages, Bureau régional de l'Organisation mondiale de la santé pour l'Europe) fait le

point sur les priorités de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en matière de prévention de la violence à l'égard des enfants en Europe, ainsi que sur l'organisation de la [Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants](#) qui se tiendra à Bogota les 7 et 8 novembre 2024. L'OMS mène des travaux visant à lutter contre les expériences négatives vécues pendant l'enfance, dont 6 sur 10 concernent la violence à l'égard des enfants. Le deuxième rapport de situation sur la violence à l'encontre des enfants dans le monde sera publié sous peu et vise à contrôler l'ampleur de toutes les formes de violence à l'égard des enfants et à définir des modèles de réponses nationales. Un rapport de situation régional doit également être publié. Il invite le Comité à faire part de ses recommandations concernant d'autres perspectives existantes et priorités connexes à ces travaux dans le contexte européen. Il informe en outre le Comité que l'OMS vient de lancer de nouvelles directives sur l'identification et l'orientation des victimes de violence dans le cadre d'un programme de formation pour les professionnel·les de santé de première ligne, des soins de santé primaires jusqu'aux soins tertiaires.

18. En ce qui concerne la première Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence à l'égard des enfants, il informe le Comité qu'un site Web a été lancé et que les objectifs de la Conférence sont vastes et ambitieux. Il souligne qu'il s'agit de la toute première conférence mondiale et que l'on attend l'élaboration d'une déclaration ou d'un document final, en vue de son adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies. La présentation se poursuit par une discussion. Le Brave Movement informe le Comité qu'il est l'un des partenaires officiels et qu'il organisera un événement parallèle pour demander aux gouvernements de ratifier la Convention de Lanzarote et d'adopter le modèle Barnahus ou d'autres réponses pluridisciplinaires et interinstitutionnelles. Le Comité décide d'appeler les gouvernements participant à la Conférence mondiale à inviter les États du monde entier à intensifier leur lutte contre l'exploitation et les abus sexuels commis sur des enfants, en ligne et hors ligne, en ratifiant la Convention de Lanzarote ou en y adhérant ; il invite le Secrétariat, sous réserve des ressources disponibles, à envisager d'organiser un événement parallèle en marge de la Conférence mondiale pour expliquer aux États ce qu'est la Convention de Lanzarote et leur parler de l'intérêt de participer aux travaux du Comité de Lanzarote.

4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote

4.1. Comptes rendus de membres du Comité de Lanzarote ou du Secrétariat ayant participé, au nom du Comité, à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe ou à des événements extérieurs

4.1.1. Maria José CASTELLO-BRANCO (Portugal) : présentation lors de la réunion de l'équipe mondiale du Brave Movement, Lisbonne, 11 avril 2024 ; réunion du CGU, en ligne, 26-27 mars 2024 ; séminaire sur les droits humains, Tanger, 7 juin 2024

19. Maria José CASTELLO-BRANCO informe le Comité qu'elle a représenté le Comité de Lanzarote lors de trois événements. Elle a présenté la Convention de Lanzarote et les travaux du Comité au Brave Movement lors de sa réunion annuelle en présentiel. Dans le cadre d'un échange fructueux, elle a invité les membres du Brave Movement travaillant dans des États qui ne sont pas encore Parties à promouvoir l'adhésion à la Convention de Lanzarote et ceux qui travaillent dans des États parties à envisager de fournir des informations supplémentaires au Comité dans le cadre de son suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote. Elle a également représenté le Comité de Lanzarote lors de la réunion en ligne du CGU et informe le Comité des travaux de ce groupe. Lors du séminaire sur les droits humains à Tanger, elle a présenté les travaux du Comité et souligné l'importance de mettre en place des réponses pluridisciplinaires et interinstitutionnelles à l'exploitation et aux abus sexuels sur enfants. Elle en a profité pour inviter le Maroc à adhérer à la Convention de Lanzarote.

4.1.2. Agnieszka MATYSEK (Pologne) : présentation lors de l'atelier consacré à l'efficacité et à l'efficience des enquêtes sur les affaires d'exploitation d'enfants en ligne, Varsovie, 21 mars 2024

20. Agnieszka MATYSEK (Pologne) a participé à un atelier sur l'efficacité et l'efficience des enquêtes sur les affaires d'exploitation d'enfants en ligne, organisé à Varsovie le 21 mars 2024 par les ministères américains de l'Intérieur et de la Justice. Parmi les sujets abordés figuraient la propriété intellectuelle, l'intelligence artificielle, les modalités d'identification des victimes et d'entretien avec elles, l'extorsion, les applications chiffrées et les dangers en ligne. Les organisateurs ont invité Agnieszka MATYSEK à parler de la Convention de Lanzarote, en particulier de ses dispositions relatives à la coopération internationale. Ils ont demandé si le Comité accepterait de présenter des informations sur la Convention de Lanzarote dans le cadre d'autres événements qu'ils organisent.

4.1.3. George NIKOLAIDIS (Grèce) : point sur les activités du CDENF

21. George NIKOLAIDIS (Grèce) transmet des informations sur la [9^e réunion plénière du Comité directeur pour les droits de l'enfant](#) (CDENF) qui s'est tenue du 28 au 30 mai 2024 et dont plusieurs points à l'ordre du jour concernaient les abus sexuels sur enfants. Une nouvelle présidente venant de Slovénie a été élue.

22. Lors de la réunion du CDENF, les résultats d'une étude cartographique sur l'accès des enfants à des soins de santé mentale de qualité ont été présentés. Néanmoins, les réponses reçues de la part des Parties étant limitées, il manquait beaucoup de données, de sorte qu'il était difficile d'interpréter les résultats et impossible de les généraliser à l'ensemble de la région. Plusieurs exposés ont été présentés concernant les menaces posées par l'environnement en ligne. Morgan BRIGGS, consultante de l'Institut Alan Turing, est par exemple intervenue sur le thème de la protection des enfants contre les menaces liées à l'IA (méthodologie HUDERIA). George NIKOLAIDIS a présenté les travaux du Comité de Lanzarote sur ce sujet et appelé les membres du CDENF à consulter leurs homologues du Comité de Lanzarote dans le cadre de la Journée annuelle de

sensibilisation à la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (18 novembre), qui sera consacrée aux technologies émergentes : menaces et opportunités pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

23. Les membres sont informés que le projet de recommandation sur l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de placement doit être adopté par le CDENF lors de sa réunion plénière prévue en décembre 2024.

24. Une session consacrée au problème de la pornographie a été organisée, avec une présentation de Maree CRABBE sur l'exposition des enfants à la pornographie par le biais des TIC. Julia COOKE d'Ofcom au Royaume-Uni a fait un exposé sur les moyens de protéger les enfants grâce à des profils adaptés à l'âge et Andrea TOGNONI, du service des affaires européennes de la Fondation « 5Rights », a consacré sa présentation à la protection des enfants contre les contenus préjudiciables sur internet. Anne KAYSER fournit des précisions sur l'échange thématique relatif à l'impact de la pornographie sur les enfants et à la manière de les protéger (« Protéger les enfants des risques liés à l'accès à des contenus pornographiques en ligne »), consacré à la réalité grave des enfants, garçons et filles, qui recherchent volontairement ou qui tombent involontairement sur des contenus pornographiques grand public diffusés sur des plateformes en ligne. Anne KAYSER indique que le CDENF a bénéficié de la participation active et constructive de George NIKOLAIDIS, représentant du Comité de Lanzarote.

25. George NIKOLAIDIS a signalé au CDENF l'adoption par le Comité de Lanzarote d'un avis sur les images et/ou vidéos d'enfants sexuellement suggestives ou explicites produites, partagées ou reçues par des enfants et précisé que le deuxième cycle de suivi portait sur les images autogénérées par des enfants. Enfin, DCI Italie a présenté l'avant-projet de rapport d'examen de la mise en œuvre de la Recommandation sur un régime de tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration, et évoqué en particulier ce que les enfants jugent important en matière de tutelle. George NIKOLAIDIS rappelle l'importance d'associer les enfants à l'élaboration des normes.

26. Anne KAYSER (responsable de programme, Secrétariat du CDENF) informe le Comité de Lanzarote que, dans le cadre de l'évaluation de la Stratégie pour les droits de l'enfant (2022-2027), un examen à mi-parcours aura lieu les 3 et 4 avril 2025, immédiatement après la réunion plénière du CDENF (1-2 avril 2025) sous la forme d'une conférence destinée à faire connaître les résultats et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie. Elle souligne que l'un des points clés de la dernière réunion plénière était l'échange consacré aux problématiques liées à l'exposition des enfants à la pornographie. Elle souligne que l'éducation à la sexualité est l'une des stratégies disponibles pour lutter contre les dommages que l'exposition à la pornographie cause aux enfants. Elle informe le Comité qu'une étude de faisabilité sur l'éducation complète à la sexualité a été préparée et que le CDENF a convenu de poursuivre les travaux visant à élaborer une recommandation sur le thème de l'éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants, qui doit être finalisée d'ici la fin de 2025.

27. Elle informe également le Comité de Lanzarote que la recommandation sur les procédures de placement et la recommandation sur la séparation des parents seront présentées conjointement pour adoption par le CDENF lors de sa réunion plénière prévue en décembre 2024. Anne KAYSER attire également l'attention du Comité de Lanzarote sur les travaux qui vont être menés sur l'accès à une justice adaptée aux enfants : un comité d'experts sera mis en place pour entamer en 2025 un travail sur les normes relatives à une coopération pluridisciplinaire et interinstitutionnelle.

28. En ce qui concerne une justice adaptée aux enfants, le projet de recommandation sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de séparation des parents et son exposé des motifs ont déjà été adoptés conjointement par le CDENF et le CDCJ en novembre 2023. Le groupe de travail compétent (CJ/ENF-ISE) a poursuivi ses travaux sur le projet de recommandation sur les droits et l'intérêt supérieur de l'enfant dans le cadre des procédures de placement et son exposé des motifs. Ces documents ont été transmis aux comités directeurs, à leurs participants et observateurs (notamment le Comité de Lanzarote) et aux représentants des parties prenantes concernées pour observations écrites d'ici au 31 juillet 2024. Sur la base des observations reçues, le comité d'experts préparera un projet de recommandation révisé qui sera présenté pour approbation conjointe par le CDENF et le CDCJ début décembre 2024. Après approbation, les deux projets de recommandation seront soumis conjointement au Comité des Ministres pour adoption durant le premier semestre de 2025. Parallèlement, le CJ/ENF-ISE prépare actuellement les premiers outils de mise en œuvre sous la forme de listes de contrôle destinées aux décideurs politiques dans les deux domaines thématiques (procédures de séparation des parents et de placement).

29. Le CDENF a également examiné et approuvé la note conceptuelle, y compris la méthodologie d'examen thématique des Lignes directrices du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants qui sera menée conjointement par le CDENF, le CDCJ et le CDPC, avec la participation d'autres organes et comités pertinents. De nouveaux travaux sur un projet de recommandation sur les services pluridisciplinaires et interinstitutionnels pour une justice adaptée aux enfants, y compris des lignes directrices opérationnelles, devraient commencer début 2025.

30. Le CDENF s'est félicité de l'étude de faisabilité sur une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants pour renforcer les réponses visant notamment à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants, y compris les violences sexuelles et les comportements préjudiciables et a chargé l'ENF-VAE de poursuivre ses travaux d'élaboration d'une recommandation du Conseil de l'Europe sur une éducation complète à la sexualité adaptée à l'âge des enfants pour renforcer les réponses visant notamment à prévenir et à combattre la violence à l'égard des enfants, ainsi que d'un exposé des motifs, sur la base de l'étude de faisabilité. Ce travail devrait être finalisé d'ici fin 2025.

4.2. Point sur les travaux du Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (CGU)

31. Jennifer SCHUETZE-REYMANN (conseillère spéciale du Groupe consultatif du Conseil de l'Europe sur les enfants d'Ukraine (CGU)) informe le Comité que le CGU a formé trois groupes de dialogue thématique qui se réunissent entre les réunions plénières pour travailler sur les sujets suivants : procédures et coopération transnationales, questions relatives à la tutelle, soutien psychologique et prise en charge attentive aux traumatismes des enfants d'Ukraine touchés par la guerre. Les groupes de dialogue thématique se réunissent en ligne. Elle informe le Comité que la prochaine réunion plénière du CGU sera organisée en présentiel à Strasbourg les 1^{er} et 2 juillet 2024 et invite le Comité à envoyer un-e représentant-e. Elle informe le Comité qu'un échange thématique sur la traite des êtres humains (y compris l'exploitation sexuelle et l'exploitation par le travail) aura lieu lors de cette réunion plénière et que les membres du Comité pourront suivre l'échange en ligne via un lien diffusé par courriel.

4.3. Point sur les projets de coopération de la Division des droits des enfants

32. Ovidiu MAJINA (responsable principal de projet, Division des droits des enfants) informe le Comité des projets de coopération en cours sur le thème des Barnahus/coopération pluridisciplinaire et interinstitutionnelle ([Croatie](#), [Irlande](#), [Espagne](#)), de la lutte contre la violence à l'égard des enfants ([République de Moldova](#), [Géorgie](#)), de la protection des droits des enfants ukrainiens dans le contexte de la guerre et de l'après-guerre ([Ukraine](#)), de la protection des droits des enfants arméniens dans le contexte de l'après-guerre ([Arménie](#)), de l'intérêt supérieur de l'enfant dans les procédures civiles ([Slovénie](#)), d'une justice adaptée aux enfants ([Belgique](#), [Grèce](#), [Hongrie](#), [Pologne](#), [Portugal](#), [Slovénie](#)) et de l'exploitation et des abus sexuels en ligne concernant des enfants ([Géorgie](#), [Monténégro](#), [République de Moldova](#)).

33. Mireya GARCÍA DE MURCIA (responsable de projet, Division des droits des enfants) informe le Comité que, dans le cadre du projet Barnahus en Espagne, une visite d'étude a été organisée au tribunal pour enfants de Las Palmas. Ce tribunal œuvre notamment à réduire au minimum le risque de victimisation secondaire tout en garantissant le respect du droit à un procès équitable et des droits de la défense, conformément à l'article 30 de la Convention de Lanzarote. Le tribunal met en œuvre de nombreuses dispositions de la Convention de Lanzarote et établit notamment des documents adaptés aux besoins et à l'âge des enfants, des protocoles spécialisés, des procédures spéciales pour les enfants victimes et des protocoles de coordination pluridisciplinaire et interinstitutionnelle. Elle informe le Comité que l'entretien avec l'enfant est enregistré et utilisé dans le cadre de la procédure pénale comme une forme de preuve préconstituée et que le tribunal dispose d'équipements spéciaux pour faciliter l'enregistrement des preuves à l'extérieur des prémisses du tribunal, par exemple au domicile de la victime. Elle indique que ce tribunal pilote traite uniquement des cas d'exploitation et d'abus sexuels concernant des enfants dans le cadre de procédures judiciaires, ce qui le différencie du modèle Barnahus. Ces dispositifs sont cependant complémentaires.

34. Naomi TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité de la fin du projet « Mécanisme de suivi de la Convention de Lanzarote 2020-2024 ». Elle rappelle que ce projet a été rendu possible grâce aux généreuses contributions de la Belgique, de l'Estonie et de l'Irlande, qui ont contribué de manière significative aux travaux du Comité tout au long de cette période, y compris dans le cadre des cycles de suivi, pour répondre aux graves enjeux liés à la crise de covid-19 et à l'agression militaire de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Ce projet a également contribué à renforcer la participation d'observateurs de la société civile aux travaux du Comité et à accroître la visibilité et le travail de sensibilisation du Comité. Elle rappelle le lancement d'un nouveau projet intitulé « La Convention de Lanzarote comme outil pour assurer une coordination globale de la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels 2024-2027 ». Elle informe le Comité que le projet a reçu des contributions financières de Chypre et de la France, mais qu'un déficit de financement de 780 000 euros subsiste, et elle invite le Comité à examiner si un financement pourrait être accordé à ce projet. Elle informe le Comité que le double objectif de ce projet est de renforcer la capacité du Comité de Lanzarote à aider les États parties à mettre en œuvre la Convention de Lanzarote et à donner aux États qui ne sont pas parties les moyens de renforcer leur législation, leurs politiques et leurs pratiques conformément à la Convention de Lanzarote pour faciliter l'adhésion.

4.4. Informations concernant les Lignes directrices destinées aux responsables politiques concernant la participation des victimes et survivant·es d'exploitation et d'abus sexuels subis dans l'enfance

35. Naomi TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité que des [Lignes directrices destinées aux responsables politiques concernant la participation des victimes et survivant·es d'exploitation et d'abus sexuels subis dans l'enfance](#) ont été publiées en anglais et en français. Elle rappelle que ces lignes directrices ont été rédigées par deux défenseures des droits des survivant·es dans le prolongement des tables rondes de victimes et de survivant·es organisées dans le cadre de l'édition 2023 de la Journée pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels.

5. Questions procédurales

5.1. Désignation d'un·e représentant·e du Comité de Lanzarote auprès du [Comité d'experts sur la prévention de la violence \(ENF-VAE\)](#)

36. Ce point de l'ordre du jour est reporté.

5.2. Désignation d'un·e représentant·e du Comité de Lanzarote auprès du [Groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine](#)

37. Ce point de l'ordre du jour est reporté.

5.3. Adoption de la liste des décisions de la réunion

6. Questions diverses

38. Naomi TREWINNARD (conseillère juridique, Secrétariat du Comité de Lanzarote) informe le Comité que les discussions sont toujours en cours concernant la date et le lieu de la 43^e réunion, qui devrait se tenir à Vienne du 5 au 8 novembre 2024.

39. Elle informe également le Comité du report du délai de l'appel à candidatures pour une mise à disposition auprès du Comité de Lanzarote au 15 juin 2024 et invite le Comité à diffuser l'appel auprès de candidat·es potentiel·es.

Dates de la prochaine réunion

- **43^e réunion** : début novembre 2024 (dates et lieu à confirmer)

Annexe I

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

- 1.1. Présentation du nouvel espace partagé pour les documents de travail du Comité

2. Suivi de la mise en œuvre de la Convention de Lanzarote

- 2.1. « La protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance : les cadres juridiques »

- 2.1.1. Présentation par les Rapporteurs et les Rapporteuses des principales tendances qui se dégagent des réponses aux questions suivantes :

- Droits des enfants victimes à une protection et droits parentaux (Q7, 8, et 9)
- Assistance aux tiers (Q11 et 12)
- Suivi des auteurs d'infractions (Q13)
- Mesures applicables aux professionnels et aux personnes morales (Q14)
- Représentants spéciaux (Q15 et 16)

- 2.1.2. Point sur le processus visant à assurer la participation des enfants au 3^e cycle de suivi

- Ajla Nanić (Bosnie-Herzégovine)
- Maria José Castello-Branco (Portugal)

- 2.1.3. Informations sur le prochain questionnaire de suivi

- 2.1.4. Informations sur les réponses reçues à l'enquête sur les mécanismes de collecte des données

3. Renforcement des capacités, échange d'informations, d'expériences et de bonnes pratiques

- 3.1. Présentation de Suojellaan Lapsia (Protect Children) sur « La prescription et les violences sexuelles à l'encontre des enfants : résultats de l'enquête mondiale 'Our Voice' auprès des survivant·e·s avec une étude de cas sur les expériences des survivant·e·s finlandais·e·s » et « L'utilisation de plateformes technologiques par les auteurs d'infractions concernant des matériels d'abus sexuels d'enfants »

- 3.2. Examen et adoption éventuelle du projet d'avis sur l'article 33 relatif à la prescription en matière d'infractions sexuelles commises à l'encontre d'enfants et sa note explicative (document de travail T-ES(2023)20 rév.1)

- 3.3. Informations par les membres, participants et observateurs, des changements intervenus dans les politiques nationales, la législation, les dispositions institutionnelles, les pratiques et/ou présentations d'activités pertinentes
- 3.3.1. Bref tour de table des membres pour informer le Comité de tout changement récent dans la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels au niveau national qui illustre l'impact des recommandations et décisions du Comité de Lanzarote
- 3.3.2. Présentations d'Emerick Lovasz (Commission européenne) sur :
- l'état d'avancement et les principales orientations de la proposition de refonte de la [directive relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que contre les matériels relatifs à des abus sexuels sur enfants, et remplaçant la décision-cadre 2004/68/JAI du Conseil](#) et la [proposition de règlement établissant des règles en vue de prévenir et de combattre les abus sexuels sur enfants](#)
 - les [initiatives de prévention des demandeurs d'aide et des auteurs d'infractions – Exploitation et abus sexuels des enfants \(europa.eu\)](#) (lien en anglais uniquement)
- 3.3.3. Présentation de Joseph O'Reilly (Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe) de la [Résolution 2547](#) et de la [Recommandation 2274](#) (2024) sur « La protection des enfants contre la violence en ligne » sur la base de son rapport ([Doc. 15954](#))
- 3.3.4. Jonathon Passmore (Bureau régional de l'OMS pour l'Europe) : informations sur la [Conférence ministérielle mondiale sur l'élimination de la violence contre les enfants](#) (Bogota 7-8 novembre 2024) (lien en anglais uniquement)
- 4. Informations sur les travaux du Conseil de l'Europe en rapport avec le mandat du Comité de Lanzarote**
- 4.1. Débriefings des membres du Comité de Lanzarote ou de son secrétariat ayant participé à des réunions d'organes du Conseil de l'Europe ou à des événements extérieurs au nom du Comité de Lanzarote
- 4.1.1. Maria José Castello-Branco (Portugal) : présentation à la réunion de l'équipe mondiale de Brave Movement, Lisbonne, 11 avril 2024 ; réunion du CGU, en ligne, 26-27 mars 2024
- 4.1.2. Agnieszka Matysek (Pologne) : présentation à l'atelier « Enquêtes efficaces et efficientes sur l'exploitation des enfants en ligne », Varsovie, 21 mars 2024
- 4.1.3. George Nikolaidis (Grèce) : informations sur les activités du CDENF
- 4.2. Point sur les travaux du groupe consultatif sur les enfants d'Ukraine (CGU)

- 4.3. Point sur les projets de coopération de la Division des droits des enfants
- 4.4. Informations sur les Lignes directrices destinées aux responsables politiques concernant la participation des victimes et survivant·es d'exploitation et d'abus sexuels subis dans l'enfance

5. Questions procédurales

- 5.1. Nomination d'un·e représentant·e du Comité de Lanzarote au [Comité d'experts sur la prévention de la violence \(ENF-VAE\)](#)
- 5.2. Nomination d'un·e représentant·e du Comité de Lanzarote au [consultatif sur les enfants d'Ukraine \(CGU\)](#) (en anglais uniquement)
- 5.3. Adoption de la liste des décisions de la présente réunion

6. Questions diverses

Dates de la prochaine réunion

- **43^{ème} réunion** : début novembre 2024 (dates exactes et lieu à confirmer)

Annexe II

Liste des participants

MEMBERS / MEMBRES

STATE PARTIES TO THE CONVENTION / ÉTATS PARTIES À LA CONVENTION

ALBANIA / ALBANIE	Alma TANDILI Chairperson of the State Agency for the Rights and Protection of the Child Ministry of Social Affairs, Youth and Equality
ANDORRA / ANDORRE	Lara FORTÓ RIBERA Psychologue Unité « Enfance et Adolescence » Ministère des Affaires sociales et de la Fonction publique
ARMENIA / ARMÉNIE	1. Gayane HOVAKIMYAN Apologised / Excusée Acting Director Child Development Foundation 2. Eduard ISRAYELIAN Child rights expert Child Development Foundation
AUSTRIA / AUTRICHE	Madalena PAMPALK-LORBEER Public Prosecutor / Consultant Section IV – Criminal Law Division IV 1 – Substantive Criminal Law Federal Ministry for Justice
AZERBAIJAN / AZERBAÏDJAN	1. Samir GARAYEV Apologised / Excusé Head of Division Main Department on Combatting Trafficking in Human Beings Ministry of Internal Affairs 2. Jeyran RAHMATULLAYEVA Apologised / Excusée Head of the Administrative Office State Committee for Family, Women and Children Affairs 3. Sanan ALIYEV Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Azerbaijan to the Council of Europe
BELGIUM / BELGIQUE	Christel DE CRAIM Head of Service Service for Criminal Policy FPS Justice

BOSNIA AND HERZEGOVINA / BOSNIE-HERZÉGOVINE	Ajla NANIĆ Expert Advisor Human Rights Sector Ministry of Human Rights and Refugees	
BULGARIA / BULGARIE	Yanko KOVACHEV State Expert “Child Policies and Programs, Strategic Development and Coordination” Directorate State Agency for Child Protection	
CROATIA / CROATIE	<p>1. Marlena JUKIĆ Head of Service Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration</p> <p>2. Ms Anita PRUSINA Professional associate Service for criminal substantive law regulations Sector for criminal law regulations Directorate for criminal law Ministry of Justice and Public Administration</p>	Apologised / Excusée
CYPRUS / CHYPRE	Panayiota TRIFILLI Social Welfare Officer Social Welfare Services Deputy Ministry of Social Welfare	
CZECHIA / TCHEQUIE	<p>1. Šimon PEPŘÍK Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice</p> <p>2. Tomáš CIESLAR Criminal Law Unit Legislative Department Ministry of Justice</p>	Apologised / Excusée
DENMARK / DANEMARK	Mie HEDENGRAN HELANDER Criminal Law Division Ministry of Justice	Apologised / Excusée
ESTONIA / ESTONIE	<p>1. Tuuli LEPP Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice</p> <p>2. Anna-Liisa UISK Adviser Department of Criminal Policy Ministry of Justice</p>	Apologised / Excusée

FINLAND / FINLANDE	Satu SISTONEN Deputy Director, Senior Specialist, Legal Affairs Legal Service Unit for Human Rights Courts and Conventions Ministry for Foreign Affairs	
FRANCE / FRANCE	Philippe OLIVIER Magistrat – Rédacteur Bureau de la négociation pénale européenne et internationale Direction des affaires criminelles et des grâces Ministère de la Justice	VICE-CHAIRPERSON / VICE-PRÉSIDENT
GEORGIA / GÉORGIE	Ketevani TATUASHVILI Adviser Human Rights Secretariat Administration of the Government	
GERMANY / ALLEMAGNE	Stanislaw OPEL Division for Criminal Law on Sexual Offences, Criminology, Criminal Justice Statistics Federal Ministry of Justice and Consumer Protection	
GREECE / GRÈCE	George NIKOLAIDIS Director Department of Mental Health and Social Welfare Centre for the Study and Prevention of Child Abuse and Neglect Institute of Child Health	MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU
HUNGARY / HONGRIE	1. Anna DOSZPOTH Legal Adviser Deputy State Secretariat for Criminal Law Codification Ministry of Justice 2. András GYÖRE Child Protection Specialist Department for Child Protection and Guardianship Affairs Deputy State Secretariat for Social Affairs Ministry of Interior	Apologised / Excusé
ICELAND / ISLANDE	Páll MAGNÚSSON Counsellor Permanent Mission of Iceland in Geneva	MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU
IRELAND / IRLANDE	Corah CAPLES Assistant Principal Officer Criminal Justice Policy Department of Justice	
ITALY / ITALIE	1. Alfredo FERRANTE Department for Family Policies Presidency of the Council of Ministers 2. Alessandra BERNARDON Department for Family Policies Presidency of the Council of Ministers	Apologised / Excusée

LATVIA / LETTONIE	Indra AIZUPE Director Department of Criminal Law Ministry of Justice
LIECHTENSTEIN / LIECHTENSTEIN	1. Claudio NARDI Apologised / Excusé Counsellor Division for Economic Affairs and Development Division for Security and Human Rights Office for Foreign Affairs 2. Sarah FRICK Psychologist Children and Youth Service Division Office of Social Services
LITHUANIA / LITUANIE	Kristina STEPANOVA Head of the Family and Child Rights Protection Group Ministry of Social Security and Labour
LUXEMBOURG / LUXEMBOURG	1. Marguerite KRIER Apologised / Excusée Conseiller de Gouvernement 1 ^{ère} classe Service des droits de l'enfant, chef de service Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse 2. Fabienne ABENS Professeure détachée Service des droits de l'enfant Direction générale de l'aide à l'enfance et à la famille Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
MALTA / MALTE	Lorna MUSCAT MEMBER OF THE BUREAU / MEMBRE DU BUREAU Head of office Office of the Commissioner for Children
REPUBLIC OF MOLDOVA / RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA	Awaiting nomination / Nomination en attente Victor LĂPUȘNEANU Head of the Multilateral Cooperation Directorate Ministry of Foreign Affairs
MONACO / MONACO	Cécile VACARIE-BERNARD Adjointe au Directeur de l'Action et de l'Aide Sociales Direction de l'Action et de l'Aide Sociales
MONTENEGRO / MONTÉNÉGRO	Jelena GRDINIĆ General Director Directorate for Criminal and Civil Legislation Ministry of Justice

NETHERLANDS / <i>PAYS-BAS</i>	Eugenia POZO MORILLAS Senior Policy Officer (Sexual violence crimes) Department of Justice and Security
NORTH MACEDONIA / <i>MACÉDOINE DU NORD</i>	Awaiting nomination / <i>Nomination en attente</i>
NORWAY / <i>NORVÈGE</i>	Maria Brit ESPINOZA Apologised / <i>Excusée</i> Special Adviser International Affairs Department of Childhood, Youth and Family Affairs Ministry of Children and Families
POLAND / <i>POLOGNE</i>	Agnieszka MATYSEK Chief Specialist – Judge Victims’ Assistance Unit Department of Family and Juvenile Matters Ministry of Justice
PORTUGAL / <i>PORTUGAL</i>	Maria José CASTELLO-BRANCO CHAIRPERSON / <i>PRÉSIDENTE</i> Legal Adviser Civil Justice Unit International Affairs Department Directorate General for Justice Policy Ministry of Justice
ROMANIA / <i>ROUMANIE</i>	Alina ION Legal Adviser Department for Drafting Legislation Ministry of Justice
SAN MARINO / <i>SAINT-MARIN</i>	Gloria VALENTINI Apologised / <i>Excusée</i> Second Secretary Department of Foreign Affairs
SERBIA / <i>SERBIE</i>	Stevan POPOVIĆ Apologised / <i>Excusé</i> Independent Advisor Family Protection Department Ministry of Family Welfare and Demography
SLOVAK REPUBLIC / <i>RÉPUBLIQUE SLOVAQUE</i>	Petra GRZNÁROVÁ National Coordination Centre for Resolving the Issues of Violence against Children (NCC) Ministry of Labour, Social Affairs and Family
SLOVENIA / <i>SLOVÉNIE</i>	1. Jana LOVŠIN MEMBER OF THE BUREAU / Head of Division <i>MEMBRE DU BUREAU</i> EU Affairs and International Cooperation Apologised / <i>Excusée</i> Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice 2. Daša VIDMAR MIKSIC EU Affairs and International Cooperation Office for International Cooperation and Mutual Legal Assistance Ministry of Justice

SPAIN / ESPAGNE	<p>María Teresa VICENTE CALVO Public Prosecutor specialising in juvenile justice Advisor to the Ministry of Justice Ministry of Justice</p> <p style="text-align: right;">Apologised / Excusée</p>
SWEDEN / SUÈDE	<p>Niklas ELMÉR Child Rights Convention Coordination Group Division for Social Services and Disability Policy Ministry of Health and Social Affairs</p> <p style="text-align: right;">Apologised / Excusé</p>
SWITZERLAND / SUISSE	<p>Anita MARFURT Juriste Unité Droit pénal international Office fédéral de la justice Département fédéral de justice et police</p>
TUNISIA / TUNISIE	<p>1. Fedoua DEROUICHE Apologised / Excusée Directrice de la coopération internationale et des relations extérieures Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées</p> <p>2. Hela JEBARA Déléguée régionale à la protection de l'enfance de Béja Ministère de la Famille, de la Femme, de l'Enfance et des Personnes âgées</p>
TÜRKIYE / TÜRKIYE	<p>1. Songül BİNİCİ AKKAŞ Apologised / Excusée Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p> <p>2. Yavuz ERASLAN Rapporteur Judge Directorate General for Foreign Relations and European Union Affairs Ministry of Justice</p>
UKRAINE / UKRAINE	<p>Awaiting nomination / Nomination en attente</p> <p>Liudmyla PROTASENKO Deputy to the Permanent Representative Permanent Representation of Ukraine to the Council of Europe</p>
UNITED KINGDOM / ROYAUME-UNI	<p>Leah BUCK International Lead Tackling Child Sexual Abuse Unit Tackling Exploitation and Abuse Directorate Public Safety Group Home Office</p>

PARTICIPANTS / PARTICIPANTS**STATES HAVING PARTICIPATED IN THE DRAFTING OF THE CONVENTION / ÉTATS AYANT PARTICIPÉ À L'ÉLABORATION DE LA CONVENTION**

CANADA / CANADA	Awaiting nomination / Nomination en attente
HOLY SEE / SAINT-SIÈGE	Alessandra AULA Apologised / Excusée Secrétaire Générale Bureau international catholique de l'enfance ((BICE) Genève, Suisse
JAPAN / JAPON	Awaiting nomination / Nomination en attente
MEXICO / MEXIQUE	Awaiting nomination / Nomination en attente Mme Eva PIZANO CEJKA Adjointe à l'Observateur Permanent Mission Permanente du Mexique auprès du Conseil de l'Europe
UNITED STATES OF AMERICA / ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE	Awaiting nomination / Nomination en attente

STATE INVITED BY THE COMMITTEE OF MINISTERS TO ACCEDE TO THE CONVENTION / ÉTAT INVITÉ PAR LE COMITÉ DES MINISTRES À ADHÉRER À LA CONVENTION

MOROCCO / MAROC	1. Nadia BAROUDI Apologised / Excusée Cheffe de la Division de l'Enfance Direction de la Promotion de l'Enfance, de la Famille et des Personnes Âgées Ministère de la Solidarité, de l'Insertion Sociale et de la Famille 2. Lamiaa BEGHIEL Apologised / Excusée Cheffe du Service de la Protection des Enfants en Situation Difficile Division de l'Enfance – DPFEP Ministère de la Solidarité, de l'Insertion sociale et de la Famille
------------------------	--

INTERNATIONAL ORGANISATIONS / ORGANISATIONS INTERNATIONALES

EUROPEAN UNION / UNION EUROPÉENNE	Emerick LOVASZ Fight Against Cybercrime and Child Sexual Abuse Unit D4: Cybercrime Directorate General for Migration and Home Affairs European Commission
--	--

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO) / ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ (OMS)	Jonathon PASSMORE Programme Manager – Road Safety, Injury & Violence Prevention European Center for Environment & Health WHO Regional Office for Europe
--	---

COUNCIL OF EUROPE INSTITUTIONS AND BODIES / INSTITUTIONS ET ORGANES DU CONSEIL DE L'EUROPE

PARLIAMENTARY ASSEMBLY OF THE COUNCIL OF EUROPE / ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DU CONSEIL DE L'EUROPE	Joseph O'REILLY Member of the Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development
---	--

OBSERVERS / OBSERVATEURS

THE BRAVE MOVEMENT	1. Matthew McVARISH Co-founder 2. Jessica AIREY Europe Campaign Manager
ECPAT INTERNATIONAL	Andrea VARRELLA Apologised / Excusée Research and Child Rights Monitoring Manager
GLOBAL COLLABORATIVE	Sara ALAOUI Co-founder and Vice-chairman
"HOPE FOR CHILDREN" CRC Policy Center Cyprus	Katerina MELISSARI Apologised / Excusée Child Protection Coordinator
INHOPE (International Association of Internet Hotlines)	Denton HOWARD Apologised / Excusé Executive Director
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF YOUTH AND FAMILY JUDGES AND MAGISTRATES (IAYFJM) / ASSOCIATION INTERNATIONALE DES MAGISTRATS DE LA JEUNESSE ET DE LA FAMILLE (AIMJF)	Daniel PICAL Magistrat honoraire représentant l'AIMJF auprès du Conseil de l'Europe
INTERNET WATCH FOUNDATION (IWF)	Michael TUNKS Apologised / Excusé Head of Policy and Public Affairs
MISSING CHILDREN EUROPE	Theresa RYAN-ROUGER Senior Project Officer & Focal Point on Child Sexual Abuse

SAFE ONLINE	Serena TOMMASINO Safe Online Specialist	Apologised / Excusée
SAVE THE CHILDREN INTERNATIONAL	Tiina-Maria LEVAMO Senior Child Rights and Advocacy Advisor Save the Children Finland	
WePROTECT Global Alliance	1. Iain DRENNAN Executive Director 2. Eleanor LINSELL Advocacy Manager	Apologised / Excusé

SPEAKERS / INTERVENANTS

SUOJELLAAN LAPSIÄ RY (PROTECT CHILDREN)	1. Nina VAARANEN-VALKONEN Executive Director Trauma focused Cognitive Psychotherapist Victim Services and Offender Management Sub-Group Chair Interpol SGCAC 2. Anna OVASKA Deputy Director Legal Specialist, International Criminal Law
--	---

COUNCIL OF EUROPE SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CONSEIL DE L'EUROPE**Secretariat of the Parliamentary Assembly / Secrétariat de l'Assemblée parlementaire**

Committee on Social Affairs, Health and Sustainable Development / Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable	Jannick DEVAUX Secretary to the Committee / <i>Secrétaire de la commission</i>
	Claire DUBOIS-HAMDI Secretary to the Committee / <i>Secrétaire de la commission</i>

Directorate General of Administration / Direction générale de l'administration**Directorate of Information Technology / Direction des technologies de l'information**

Application Development and Operations / Développement des applications et des opérations	Fabrice THOMAS Anastasia DJELIALOVA
--	--

DGI: Directorate General of Human Rights and Rule of Law / DGI : Direction générale des droits humains et Etat de droit

Directorate of Security, Integrity and Rule of Law / Direction de la sécurité, de l'intégrité et de l'État de droit

Criminal Law Division (CDPC) / Division du droit pénal (CDPC)

Mutual Legal Assistance Unit (PC-OC) / Entraide judiciaire (PC-OC)	Hasan BERMEK Head of Unit / Chef d'unité
---	--

DGII: Directorate General of Democracy and Human Dignity / DGII : Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

Directorate of Equal Rights and Dignity / Direction de l'égalité en droits et en dignité

Human Dignity and Gender Equality Department / Service de la dignité humaine et de l'égalité de genre

Children's Rights Division / Division des droits des enfants	Regína JENSDÓTTIR Head of Division and CoE Co-ordinator for the Rights of the Child / <i>Cheffe de Division et coordinatrice du CdE pour les droits de l'enfant</i>
	Anne KAYSER Programme Officer / <i>Responsable de programme</i>
	Jennifer SCHUETZE-REYMANN Special Adviser responsible for the Council of Europe Consultation Group on Children of Ukraine (CGU) / <i>Conseillère spéciale pour le Groupe de Consultation du Conseil de l'Europe sur les Enfants d'Ukraine (CGU)</i>
	Noé BOOK Intern / <i>Stagiaire</i>
	Justine VIZIER Intern / <i>Stagiaire</i>

Children's Rights Division - Cooperation projects / Division des droits des enfants - Projets de coopération	Ovidiu MAJINA Senior Project Officer / <i>Responsable principal de projet</i>
	Mireya GARCÍA DE MURCIA Project Officer / <i>Responsable de projet</i>

Children's Rights Division - Secretariat of the Lanzarote Committee / Division des droits des enfants - Secrétariat du Comité de Lanzarote	Ekaterina MALAREVA Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	Naomi TREWINNARD Legal Advisor / <i>Conseillère juridique</i>
	Ana GUERREIRO Programme Advisor / <i>Conseillère de programme</i>

	Corinne CHRISTOPHEL Assistant to the Lanzarote Committee / <i>Assistante du Comité de Lanzarote</i>
	Odile GRUNERT Assistant / <i>Assistante</i>

INTERPRETERS / INTERPRETES

Elisabetta BASSU
Remy JAÍN
Gillian WAKENHUT

Annexe III

**Calendrier indicatif pour la poursuite du cycle de suivi sur
la protection des enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance**

41 ^{ème} réunion (13-15 février 2024)	Décisions sur la méthodologie du prochain questionnaire visant à évaluer les politiques et stratégies mises en place pour protéger les enfants contre les abus sexuels commis dans le cercle de confiance, en mettant l'accent sur les dimensions spécifiques du cercle de confiance.
44 ^{ème} réunion (février/mars 2025)	Discussion/adoption d'un projet de questionnaire sur les politiques publiques à adresser aux États parties Examen (et éventuelle adoption) du rapport de mise en œuvre sur les cadres juridiques
Juin 2025	Date limite fixée aux États parties pour soumettre des informations sur les politiques publiques
Septembre 2025	Date limite fixée aux autres parties prenantes pour soumettre des informations additionnelles sur les politiques publiques
45 ^{ème} réunion (juin 2025)	Poursuite (si nécessaire) de l'examen et adoption du rapport de mise en œuvre sur les cadres juridiques
46 ^{ème} réunion (octobre/novembre 2025)	Analyse des réponses au questionnaire sur les politiques publiques
47 ^{ème} réunion (février/mars 2026)	Poursuite de l'analyse des réponses au questionnaire sur les politiques publiques
48 ^{ème} réunion (juin 2026)	Poursuite de l'analyse des réponses au questionnaire sur les politiques publiques
49 ^{ème} réunion (octobre/novembre 2026)	Examen et adoption éventuelle du rapport de mise en œuvre sur les politiques publiques